

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 09/10/2017

Date de la convocation:

03/10/2017

Date d'affichage:

04/10/2017

L' an 2017 et le 9 Octobre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 35

En exercice : 35

Votants : 29

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Absent(s) : MM : ATZENHOFFER Alphonse, RICHERT Robert, SCHERTZ Christophe

Excusé(s) ayant donné procuration : M. SIGRIST Benoît à M. FUCHS Alain

Excusé(s) : Mme HASENFRATZ Rachel, M. SUSS Charles

Secrétaire de séance :

M. SCHLOSSER Charles.

Réf : 067.2017

Vote : A la majorité

Pour : 24

Contre : 3

Abstentions : 3

Mention exécutoire : Non

067.2017 : Ouverture d'un poste de catégorie A : chargé de mission cohésion sociale.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral correspondant portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn en date du 29 août 2017,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 définissant l'intérêt communautaire,

Considérant que :

- Mme Claire MAGGI, chargée de mission cohésion sociale, est en détachement depuis début 2017 et occupe un poste dans la fonction publique d'Etat.
- Mme MAGGI occupait un poste de rédacteur après avoir été contractuelle sur un poste non permanent.
- L'intérim de ce poste est assuré par Mme Valérie MESSER, jusqu'à fin 2017, via un contrat d'intérim porté par le CDG67.
- Mme MAGGI a fait part au président de son souhait de rompre son détachement en vue d'intégrer définitivement la fonction publique d'Etat.

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, trois voix contre, trois abstentions, décide :

- **De créer un poste d'attaché territorial, permanent, à temps plein,**
- **D'autoriser le président à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 11/10/2017

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :